

ÉLIGIBILITÉ DES TRAVAUX AUX AIDES 2019 – ÉQUIPEMENTS

LOGEMENTS EXISTANTS (Métropole)

AIDES TRAVAUX (SOUS CONDITION DE PERFORMANCE)		COMMUN POUR TOUS		MÉNAGES NON MODESTES ¹		MÉNAGES MODESTES ¹			MÉNAGES TRÈS MODESTES ¹		
		TVA à 5,5%	CEE RGE	COUP DE POUCE CHAUFFAGE ² RGE	CITE ³	COUP DE POUCE CHAUFFAGE ² RGE	ANAH « Habiter mieux » Agilité RGE	CITE ³	COUP DE POUCE CHAUFFAGE ² RGE	ANAH « Habiter mieux » Agilité RGE	CITE ³
Chaudière individuelle gaz	THPE – Etas ≥ 92 % P ≤ 70 kW	✓	✓	600 € ⁷	RGE 30% ⁰	1 200 € ⁷	35% ⁴	RGE 30% ⁰	1 200 € ⁷	50% ⁴	RGE 30% ⁰
	HPE – Etas ≥ 90 % P ≤ 70 kW	✓	✓	—	—	—	35% ⁴	—	—	50% ⁴	—
Chaudière individuelle fioul – Etas ≥ 90 % pour P ≤ 70 kW		✓	✓	—	—	—	35% ⁴	—	—	50% ⁴	—
Dépose de cuve à fioul – Retrait uniquement		✓ Si « travaux induits »	—	—	—	—	—	50%	—	—	50%
Chaudière collective gaz THPE Etas ≥ 87 % mesurée à 100 % de la puissance nominale, pour P > 70 kW		✓	✓	—	RGE 30% ⁰	—	—	RGE 30% ⁰	—	—	RGE 30% ⁰
Pompe à chaleur (PAC)	PAC air/eau, géothermique... ¹⁰ – Etas ≥ 126 % (B t°) Etas ≥ 111 % (moy et hte t°)	✓	✓	2 500 € ⁷	RGE 30%	4 000 € ⁷	35% ⁴	RGE 30% Y compris la pose	4 000 € ⁷	50% ⁴	RGE 30% Y compris la pose
	PAC air/air – P ≤ 12 KW + SCOP ≥ 3,9	—	✓	—	—	—	35% ⁴	—	—	50% ⁴	—
Chauffe-eau thermodynamique (CET) ¹⁰ – COP > 2,5 (air extrait) et > 2 pour toutes autres		✓	✓	—	30% ⁹	—	35% ⁴	RGE 30% ⁹	—	50% ⁴	RGE 30% ⁹
Appareil bois biomasse	Poêle à bois, Cuisinière – chauffage Labellisé Flamme Verte 7* ou équivalent	✓	✓	500 € ⁸	RGE 30%	800 € ⁸	35% ⁴	RGE 30% Y compris la pose	800 € ⁸	50% ⁴	RGE 30% Y compris la pose
	Chaudière bois Classe 5, P < 300 KW	✓	✓	2 500 € ⁷	RGE 30%	4 000 € ⁷	35% ⁴	RGE 30% Y compris la pose	4 000 € ⁷	50% ⁴	RGE 30% Y compris la pose
	Foyer fermé/insert – Labellisé Flamme Verte 7* ou équivalent	✓	✓	500 € ⁸	RGE 30%	800 € ⁸	35% ⁴	RGE 30% Y compris la pose	800 € ⁸	50% ⁴	RGE 30% Y compris la pose
Chauffage ou production d'ECS Solaire (hors hybride) Capteurs solaires CSTBat, Solar Keymark ou équivalent (NF EN 12975 ; NF EN 12976)	CESI	✓	✓	—	RGE 30% ⁵	—	—	RGE 30% ⁶	—	—	RGE 30% ⁶
	SSC	✓	✓	2 500 €	RGE 30% ⁵	4 000 € ⁷	35% ⁴	RGE 30% ⁶	4 000 € ⁷	50% ⁴	RGE 30% ⁶
Calorifugeage du réseau de chaleur – Isolant de classe ≥ 3 NF EN 12 828		✓	✓	—	30%	—	—	30%	—	—	30%
Émetteur électrique à régulation électronique à fonctions avancées Suivant liste exhaustive		—	✓ (RGE non demandé)	50 €	—	100 €	35% ⁴	—	100 €	50% ⁴	—
Appareil de régulation de chauffage – Suivant liste exhaustive		✓	✓	—	30%	—	—	30%	—	—	30%

RÉFÉRENCES :

¹ Plafonds de revenus, selon les valeurs suivantes :

Nombre de personnes composant le ménage	MÉNAGES MODESTES		MÉNAGES TRÈS MODESTES	
	Plafonds revenus ménage Île-de-France (€)	Plafonds revenus ménage autres régions (€)	Plafonds revenus ménage Île-de-France (€)	Plafonds revenus ménage autres régions (€)
1	24 918	18 960	20 470	14 790
2	36 572	27 729	30 044	21 630
3	43 924	33 346	36 080	26 013
4	51 289	38 958	42 128	30 389
5	58 674	44 592	48 198	34 784
Par pers. supplémentaire	+ 7 377	+ 5 617	+ 6 059	+ 4 385

⁰ Maximum : 1 005 € TTC par logement.

² Hors abondement éventuel des partenaires CAPEB au titre du dispositif des CEE.

³ CITE : aide attribuée aux occupants propriétaires, locataires ou à titre gratuit de leur habitation principale (autres aides déduites) / montant TTC des dépenses plafonnées à 16 000 € pour un couple soumis à une imposition commune, 8 000 € pour une personne seule, et majoration de 400 € par personne à charge. Sauf exceptions, la pose n'est pas admise au CITE.

⁴ ANAH « Habiter Mieux Agilité » :
• aide accordée exclusivement aux propriétaires habitant leur maison individuelle de plus de 15 ans et n'ayant pas bénéficié d'un prêt à taux zéro pour l'accession à la propriété depuis 5 ans ;
• aide plafonnée à 2 800 €* pour les ménages modestes et à 4 000 €* pour les ménages très modestes (*Nota : pour les chaudières à gaz, l'aide est plafonnée à 840 € pour les ménages modestes et à 1 200 € pour les ménages très modestes) ;
• sur la base du montant total HT.

⁵ Maximum 300 €/m² TTC pour les capteurs solaires à circulation de liquide produisant uniquement de l'énergie thermique et 120 €/m² TTC pour les capteurs solaires à air produisant uniquement de l'énergie thermique.

⁶ Maximum 390 €/m² TTC pour les capteurs solaires à circulation de liquide produisant uniquement de l'énergie thermique et 156 €/m² TTC pour les capteurs solaires à air produisant uniquement de l'énergie thermique, ce plafond couvrant à la fois le prix de l'équipement et le coût de la pose.

⁷ Pour le remplacement d'une chaudière individuelle au charbon, au fioul ou au gaz (autre qu'à condensation).

⁸ Pour le remplacement d'un équipement de chauffage fonctionnant principalement au charbon.

⁹ Maximum 900 € TTC pour les ménages non modestes / 1 200 € TTC (incluant la pose) pour les ménages modestes et très modestes.

¹⁰ Intensité max. au démarrage : 45 A (monophasé) ou 60 A (triphase si puissance < 25 kW).

Autres aides possibles :

- Aide ANAH « Habiter Mieux Sérénité » : accompagnement-conseil et aide financière pour réaliser un bouquet de travaux permettant un gain énergétique d'au moins 25 %.
- Chèque énergie : entre 76 et 277 euros, attribué en fonction des ressources fiscales et de la composition du foyer, chèque envoyé une fois par an au domicile du bénéficiaire entre fin mars et fin avril.
- ECO PTZ : permet de bénéficier d'un prêt à taux zéro de 30 000 € maximum pour financer des travaux d'éco-rénovation.



Informations données à titre indicatif, sous réserve d'erreurs et d'omissions. Ces aides sont soumises à conditions : l'utilisateur doit en prendre connaissance avant de s'engager. Toute reproduction/diffusion est interdite sans accord préalable de la CAPEB.